

Virus : commerces et transports, un inquiétant relâchement

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

175 nouveaux cas et 4 morts en 24 heures

La tendance baissière se poursuit

Page 2

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5181 - Ven. 25 - Sam. 26 septembre 2020 - Prix : 10 DA

Malgré les aides financières pour compenser les pertes

Les transporteurs s'impatientent de reprendre leur activité

Page 3

La pandémie en recul dans le pays

Par Mohamed Habili

Au vu du rebond marqué de la pandémie que connaissent tous nos voisins de la Méditerranée, à l'exception de l'Égypte, l'Algérie est le pays où la décline est la plus marquée en ce mois de septembre. Ces derniers jours, elle a vu le cas des nouvelles contaminations par jour repasser sous la barre des 200, le niveau autour duquel ce chiffre quotidien avait oscillé au plus fort de la première phase de la circulation du virus, qui en gros va de l'apparition de la maladie fin février à la fin de l'été. Le nombre des nouveaux cas était hier de 175, et celui des décès de 4, qui lui aussi tend à s'éloigner des 10 par jour en moyenne où il s'attarde depuis plusieurs mois. Si cette tendance ne se dément pas, elle n'aura pas connu de deuxième vague de l'épidémie, comme on appelle désormais la nette recrudescence en cours dans nombre de pays, et notamment chez nos voisins, y compris en Libye, jusque-là le pays de la région le moins touché. On aurait pu en dire autant de la Tunisie si la circulation du virus n'était pas repartie de plus belle après s'être quasiment arrêtée. A un certain moment en effet, il y a eu zéro décès en Tunisie pendant plusieurs jours d'affilée, et à peine un ou deux nouveaux cas par jour, parfois même zéro nouveau cas. La voilà qui enregistre plusieurs centaines de nouveaux cas par jour, mais par chance sans voir le nombre de décès exploser lui aussi.

Suite en page 3

L'Etat déclare la guerre aux délinquants

L'APN vote une loi contre les gangs des quartiers

- Plus de casier judiciaire ni certificat de nationalité dans les dossiers administratifs
- Promulgation prochaine d'une loi contre l'enlèvement



La violence dans les quartiers a atteint un degré alarmant ces derniers temps, au point de devenir l'une des principales causes d'inquiétudes des citoyens. Devant un taux qui monte en flèche, une délinquance juvénile qui fait l'éloge de la presse et des faits divers traumatisants qui font les gros titres des journaux, la situation semble inquiétante. [Page 2](#)

Belhimer concernant la révision de la Constitution

«La présentation devant le Parlement était une obligation procédurale»

Page 16

Abdelmadjid Attar à Annaba

«Pas de hausse de tarif de l'électricité et du gaz à usage domestique»

Page 16

L'Etat déclare la guerre aux délinquants

L'APN vote une loi contre les gangs des quartiers

■ La violence dans les quartiers a atteint un degré alarmant ces derniers temps, au point de devenir l'une des principales causes d'inquiétudes des citoyens. Devant un taux qui monte en flèche, une délinquance juvénile qui fait l'éloge de la presse et des faits divers traumatisants qui font les gros titres des journaux, la situation semble inquiétante.

Par Meriem Benchaouia

Le fléau des gangs des quartiers est en train de plonger la société dans la peur et l'insécurité, même les zones reculées ne sont pas épargnées. A cet effet, les membres de l'APN ont adopté jeudi le projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les bandes de quartiers. Le vote s'est déroulé sans débat lors d'une plénière présidée par le président de l'APN, Slimane Chenine, et ce, après la présentation du projet de loi par la ministre chargée des Affaires avec le Parlement, Basma Azouar. Le texte de loi propose «une peine allant de 2 jusqu'à 20 ans de prison ou à la perpétuité en cas de décès (de victimes) contre ces bandes de quartiers». Selon le projet de loi, «est considéré comme une bande de quartiers, tout groupe, sous quelque dénomination que ce soit, composé de deux personnes ou plus, appartenant à un ou à plusieurs quartiers d'habitation, qui commet un acte ou plus dans le but de créer un climat d'insécurité, à l'intérieur des quartiers ou dans tout autre espace, ou dans le but d'en assurer le contrôle, en usant de violences morales ou physiques, exercées à l'égard des tiers, en mettant en danger leur vie, leurs libertés ou leur sécurité ou en portant atteinte à leurs biens, avec port ou utilisation d'armes blanches». Selon le texte, la violence morale «comprend toute agression verbale susceptible de causer la crainte ou la terreur chez autrui, telle que la menace, l'injure, la diffamation, la terreur ou la privation d'un

droit». Le cinquième chapitre comportant les dispositions pénales stipule qu'«est passible d'une peine d'emprisonnement de trois ans à dix ans et d'une amende de 300 000 DA à 1 000 000 DA, quiconque crée ou organise une bande de quartier, s'enrôle ou participe sous quelque forme que ce soit dans une bande de quartier, tout en connaissant son objectif, recrute une ou plusieurs personnes pour le compte d'une bande de quartier». «Est puni d'un emprisonnement de dix ans à vingt ans et d'une amende de 1 000 000 DA à 2 000 000 DA, quiconque dirige une bande de quartier ou y exerce un commandement quelconque». «La peine est la réclusion criminelle à perpétuité si la rixe, la rébellion ou la réunion a entraîné la mort d'une personne autre que les membres de la bande». «Si au cours de la rixe, rébellion ou réunion prévue dans le présent article, il est porté des coups et fait des blessures, la peine est l'emprisonnement de deux ans à sept ans et l'amende de 200 000 DA à 700 000 DA. Le minimum de la peine prévue au premier alinéa du présent article, est porté au double si la rixe, la rébellion ou la réunion se produit de nuit». «Il est puni aussi d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans et d'une amende de 200 000 DA à 500 000 DA, quiconque encourage ou finance, sciemment, par tout moyen une bande de quartiers ou en diffuse les idées, directement ou indirectement, fournit à un ou plusieurs membres d'une bande de quartier un lieu de réunion ou hébergement, cache, sciemment, un membre d'une bande de quartier



Ph. > D. R.

en sachant qu'il a commis un des crimes prévus dans l'ordonnance ou qu'il est recherché par les autorités judiciaires, ou qui entraîne, sciemment, l'arrestation d'un membre d'une bande de quartiers ou l'aide à se cacher ou à prendre la fuite». Au titre des mécanismes de prévention contre les bandes de quartiers, il est prévu «la création d'une commission nationale de prévention contre les bandes de quartiers qui sera chargée de soumettre au président de la République et de présenter au gouvernement un rapport annuel, outre la commission de wilaya de prévention contre les bandes de quartiers qui sera chargée notamment de mettre en œuvre la stratégie

nationale de prévention contre les bandes de quartiers au niveau local, de détecter de manière précoce les activités des bandes de quartiers et d'alerter les autorités concernées». Le texte prévoit, par ailleurs, «la protection des victimes des bandes de quartiers à

travers une prise en charge sanitaire, psychologique et sociale garantissant leur sécurité, leur intégrité physique et psychologique et leur dignité, et la facilitation de leur recours à la justice».

M. B.

175 nouveaux cas et 4 morts en 24 heures

La tendance baissière se poursuit

L'ALGÉRIE a enregistré 4 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, un cas de moins que la journée d'hier (5), portant à 1 707 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar. Le nombre de contaminations a connu une nouvelle baisse avec 175 cas, soit quatre cas de moins par rapport à hier (179), pour atteindre au total 50 754 cas confirmés.

R. N.

Soulagement du citoyen des pratiques bureaucratiques

Plus de casier judiciaire ni certificat de nationalité dans les dossiers administratifs

Désormais, le certificat de nationalité et le casier judiciaire ne feront plus partie des pièces à fournir dans les dossiers administratifs. La mesure qui sera mise en application prochainement vise à alléger les procédures et à soulager le citoyen des pratiques bureaucratiques administratives. Censée épargner aux citoyens la paperasse inutile, l'introduction du passeport et de la carte d'identité biométriques en Algérie ne les a pas soulagés des lourdeurs administratives pour la constitution d'un quelconque document administratif. Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a dénoncé jeudi passé les aberrations dans la constitution des dossiers administratifs. Le ministre tacle une nouvelle fois l'administration algérienne qui s'attache à de vieilles habitudes bureaucratiques qui pénalisent le citoyen à chaque fois qu'il est obligé de constituer un dossier administratif. Ainsi, le garde des Sceaux pointe du doigt les incohérences dans ces exigences. Pourquoi continuer à exiger le certificat de nationalité pour un Algérien disposant d'un passeport ou d'une carte d'identité valide ? Pourquoi exige-t-on du citoyen un casier judiciaire alors que plu-

sieurs secteurs de l'administration publique sont connectés à la base de données du ministère de la Justice ?, s'est interrogé le ministre. Zeghmati dit ne pas comprendre ces incohérences, soulignant que la carte nationale d'identité et le passeport suffisent pour définir la nationalité algérienne. «Quand quelqu'un vous dit j'ai un passeport, qu'est-ce que cela signifie ? Qu'il est Algérien ! Le passeport algérien n'est établi que pour un citoyen algérien. Il en est de même pour la carte d'identité nationale. Alors pourquoi exige-t-on encore du citoyen qu'il présente un certificat de nationalité pour un dossier d'emploi, un registre du commerce ou encore pour les besoins d'un concours ?» Pour Zeghmati, c'est un non-sens ! «On ne peut pas donner de tels documents à un non Algérien !». Il annonce des amendements dans ce sens afin d'alléger certains dossiers administratifs et abolir de telles exigences. «Nous allons prochainement déposer un texte devant le Parlement pour supprimer le casier judiciaire et le certificat de nationalité et définir les cas particuliers dans lesquels ces documents seront exigibles ; pour le reste la carte d'identité et le passeport suffisent,

car celui qui a une carte d'identité nationale ou un passeport algérien, sa nationalité est attestée de fait par ces deux documents», a-t-il déclaré lors de sa visite à Oran. Il dira, enfin, que «le certificat de nationalité ainsi que le casier judiciaire ne seront exigibles que dans certains cas particuliers que nous nous attelons à définir».

Promulgation prochaine d'une loi contre l'enlèvement

Le secteur de la Justice s'attelle actuellement à l'élaboration d'un texte de loi contre l'enlèvement, devant être promulgué prochainement. Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, explique que de nombreux ateliers sont ouverts actuellement dans le secteur de la Justice et à leur tête la loi criminalisant l'enlèvement dont le président de la République a instruit la préparation en août dernier afin de garantir la sécurité du citoyen et de lutter contre ce crime dont la peine d'emprisonnement proposée sera de cinq ans de prison à la perpétuité en cas d'assassinat, en plus d'une amende qui atteindra les deux millions de

dinars. Zeghmati a également fait savoir que de nombreux textes de loi sont actuellement en phase de révision, dont la loi 01-06 concernant la lutte contre la corruption. Le ministre a annoncé, d'autre part, qu'une loi de procédure pénale est en cours d'élaboration dont la mouture sera soumise aux magistrats pour l'enrichir par des propositions, soulignant que cette loi est importante et son enrichissement doit se faire par des propositions constructives de la part des magistrats du domaine. D'autre part, M. Zeghmati a insisté sur la programmation des affaires en retard au niveau des tribunaux pour qu'elles n'agissent pas contre les intérêts des citoyens, affirmant que le problème des notifications sera prochainement réglé définitivement. Dans ce cadre et en réponse à la question d'un magistrat qui a fait état d'un grand nombre de justiciables absents lors des procès car n'ayant pas reçu de convocations, le ministre a indiqué que «le taux des jugements et des décisions par défaut est de l'ordre de 32 % au niveau national, ce qui représente une problématique devant être réglée bientôt par la numérisation».

Louiza A. R.

Epidémie

Virus : commerces et transports, un inquiétant relâchement

■ Les contaminations au coronavirus ont beaucoup baissé ces dernières semaines. Elles sont passées sous la barre des 200 cas par jour. Toutefois, le risque persiste en raison d'un relâchement flagrant constaté dans différentes régions du pays.

Par Aomar Fekrache

De nombreux citoyens manifestent un laisser-aller inquiétant, alors que le danger est, tout compte fait, persistant. Si d'un côté, les autorités publiques ont pris de nombreuses mesures depuis l'apparition des premiers cas fin février dernier, d'un autre côté, certains citoyens font semblant d'ignorer le danger et ferment les yeux sur les moindres mesures d'hygiène et de distanciation sociale.

Faut-il citer le cas de ces citoyens munis de bavettes, qu'ils rangent, pour la plupart d'entre eux, dans leurs poches. «J'ai toujours un masque avec moi, c'est pour le cas où je dois me rendre à la poste, dans un commerce ou prendre un transport public», nous dira Nabil, jeune diplômé de la formation professionnelle, rencontré à Belcourt (Alger). Il n'est d'ailleurs pas le seul à porter le masque pour éviter les «ennuis» et non pour se protéger. A Alger, à titre d'exemple, des milliers de PV ont été établis par des policiers contre des individus ne portant pas de masque dans les lieux publics. Des commerces ont été fermés pour infraction aux règles d'hygiène en ces temps de crise. Mais la force publique ne peut tout contrôler. Entre amis et voisins, rares sont ceux, surtout parmi les jeunes, qui mettent leur masque. Certains se touchent la main, se font la bise et ne respectent aucunement les règles de prévention contre le virus. Au centre d'Alger, malgré la relative intransigeance des services de sécurité et des contrôleurs de la direction du commerce, les mesures et autres protocoles sanitaires sont



souvent bafoués. Faut-il citer le cas des magasins de vêtements qui interdisent l'accès de plus de trois ou cinq personnes à l'intérieur de crainte de sanctions. Mais à l'entrée de ces mêmes commerces une foule compacte attend, impatientement et dans le désordre, son tour pour accéder. Dans les grands marchés, la situation est encore plus inquiétante. Le constat est le même pour certains fast-foods qui ne prennent pas la peine d'organiser leur clientèle, le plus important étant de vendre. Accuser les commerçants tout en occultant la responsabilité du citoyen n'est certes pas judicieux. Sur la ligne Hydra/Alger-Centre, le receveur d'un bus de transport urbain a dû faire la remarque à plusieurs usagers qui ne portaient pas correctement leurs bavettes. L'un d'entre eux a refusé catégoriquement de la mettre. Le

chauffeur n'a pas hésité à s'arrêter devant un barrage de police, a-t-on constaté, il y a quelques jours. Le passager «rebelle» avait pour argument quant à sa mauvaise conduite la surcharge du bus, «ce qui rend le port du masque inutile». Une situation qui ne devrait pas se produire, d'autant que des mesures ont été prises dès le début de l'épidémie dans le but de casser la chaîne de transmission du virus. A l'apparition des premiers cas de contamination au Covid-19 en Algérie, fin février dernier, des mesures ont été annoncées à partir du 10 mars. Le 23 mars, un confinement total de la wilaya de Blida a été décidé, ainsi qu'un confinement partiel de la capitale de 19h à 7h du matin, avec interdiction de tout rassemblement de plus de deux personnes et la fermeture, entre autres, des salles des fêtes, de

célébrations, de festivités familiales, des cafés, restaurants et magasins. Des mesures étendues à d'autres wilayas avant qu'un assouplissement ne soit enclenché selon la situation épidémiologique prévalant dans chaque région. Mais entre le laisser-aller des uns et le laisser-faire des autres, c'est l'épidémie qui risque de se propager à nouveau. Ça et là, des fêtes de mariages sont célébrées, avec cortèges, zorna et fumigènes. Les services de police ont sévi à de nombreuses reprises, mais cela ne semble pas dissuader certaines personnes.

Tout compte fait, une communication plus percutante et une application plus rigoureuse de la loi sont nécessaires afin de prévenir un sérieux risque de voir le nombre de contaminations augmenter de nouveau. **A. F.**

LA QUESTION DU JOUR

La pandémie en recul dans le pays

Suite de la page une

N'empêche, elle est le seul pays dont on puisse dire qu'il est en butte à une véritable deuxième vague, plus grave que la première, les deux phases étant séparées par un intervalle de temps où l'épidémie avait semblé résiduelle, sinon complètement disparue. L'autre pays subissant à son tour un regain, d'ailleurs bien plus marqué, c'est le Maroc, dont le nombre des nouveaux cas quotidiens a dépassé ces derniers jours la barre des 2 000. Il est le seul pays de ce côté-ci de la mer à dépasser à cet égard un pays situé sur l'autre rive, l'Italie, où le nombre des nouvelles contaminations est maintenant inférieur à 2 000. Les Tunisiens ont tendance à s'expliquer la recrudescence qu'ils sont en train de connaître par l'ouverture de leurs frontières. Ce qui n'est guère convaincant, vu que cette dernière mesure de désinfection ne s'est pas traduite par un afflux de touristes, il s'en faut. Il ne semble pas d'ailleurs qu'il soit possible, du moins dans l'immédiat, de s'expliquer ces choses-là. Si les Tunisiens avaient pu comprendre pourquoi ils avaient été dans la région les moins atteints pendant la première phase de l'épidémie, ils pourraient rendre compte de la flambée actuelle. Les Algériens auraient du mal à comprendre quant à eux les ressorts à l'œuvre dans le ralentissement de l'épidémie chez eux, dont ils se gardent d'ailleurs de se féliciter de peur sans doute de se voir aussitôt démentir. Il n'y a pas si longtemps leurs autorités sanitaires déplorait l'imprudence dont ils faisaient preuve, à quoi elles imputaient le retour de la maladie. Les Français non plus ne s'expliquent pas la recrudescence sur leur territoire, qui leur a fait prendre de nouvelles mesures de fermeture, au grand déplaisir de Marseille en particulier. Celle-ci a longtemps pensé avoir fait mieux que Paris dans la lutte contre l'épidémie, de lui en avoir remontré, et puis voilà qu'elle doit se réviser à la baisse. **M. H.**

s'est arrêtée en raison des mesures de fermeture». Il considère que «l'aide décidée pour les transporteurs est faible par rapport aux pertes causées suite à la suspension de leurs activités». Il adhère à la demande de reprise de leur activité, appelant au respect des conditions de prévention du coronavirus.

Thinhinene Kouchi

Malgré les aides financières pour compenser les pertes Les transporteurs s'impatientent de reprendre leur activité

Afin de compenser les pertes qu'ils ont subies pendant 8 mois, les transporteurs interwilayas (bus et taxis), malgré les aides financières qui leur ont été accordées récemment, réclament la reprise de leurs activités au plus vite. Se félicitant de la dernière décision prise par le Premier ministre à leur égard, l'Union nationale des transporteurs, la Fédération nationale des transporteurs et l'Union des commerçants espèrent que la reprise des transporteurs interwilayas ne tardera pas. En effet, pour Boucherit Abdelkader, président de la Fédération de transport des voyageurs et des marchandises affiliée à l'UGCA, «la décision du gouvernement d'aider financièrement les transporteurs inter-wilayas est une bonne chose, car elle est venue atté-

nuer les dommages qu'ils ont subis, après avoir cessé leurs activités depuis mars dernier, en raison du confinement décidé. Cependant, nous ne pouvons pas dire que cette décision est considérée comme une compensation des pertes des transporteurs, ce n'est qu'un soulagement pour eux et seulement une aide». Il a appelé donc à la reprise prochaine du transport interwilayas et à l'octroi de cette aide à tous les transporteurs, y compris ceux qui ont récemment repris leurs activités. «Les propriétaires de transport, bus et taxis urbains, même s'ils ont été autorisés à reprendre leur activité récemment, ne travaillent qu'à 50 % de leur activité normale... Ils méritent donc l'aide de l'Etat», a-t-il indiqué. De son côté, le président de l'Union nationale des

transporteurs (Unat), Mohamed Bellal, a fait part, après s'être félicité de la mesure d'aide, de quelques précisions sur le mode de perception de l'aide financière accordée aux propriétaires de bus assurant des liaisons interwilayas, «afin que nos adhérents soient fixés», a-t-il souligné. Ainsi, selon le président de l'Unat, une première tranche de 45 000 DA sera versée prochainement tandis que le reste, soit l'autre moitié, le sera à partir de février 2021. Comme il a concédé que ces aides «quoique symboliques, seront d'un secours pour les transporteurs qui, depuis sept mois, accusent un manque à gagner considérable». «Leur salut serait de reprendre la route au plus vite», nous a témoigné Mohamed Bellal. Sur ce dernier point, il reste optimiste

quant à la reprise du service des transports de voyageurs dans les prochaines semaines. «Le gouvernement se penche sur la question, c'est du moins ce que nous a rapporté le ministre du secteur Lazhar Hani lors de notre dernière rencontre avec les responsables d'organisations syndicales relevant du secteur des Transports», a-t-il déclaré. De son côté, le président de l'Association nationale des commerçants et artisans, Boulenouar El Hadj Tahar, a salué la décision du gouvernement, considérant que de nombreux secteurs et services «ont souffert depuis la propagation de la pandémie de corona dans le pays», soulignant que l'autorité «a fait tout ce qui était en son pouvoir pour soulager de nombreux pères de famille dont la source de revenus

Commerce extérieur

Rezig : le retour au système des licences pas à l'ordre du jour

■ Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a affirmé, avant-hier à l'APN, que le retour de la gestion du commerce extérieur par le système des licences «n'est pas du tout à l'ordre du jour». La déclaration a été faite à l'issue de l'adoption de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) qui, selon lui, ouvrira de larges perspectives aux opérateurs économiques algériens et contribuera au développement de l'économie nationale.

Par Lynda Naili

«Le retour au système des licences n'est pas du tout à l'ordre du jour (...) Nous sommes en train d'encadrer et de soutenir les exportateurs par la levée de toutes les contraintes administratives rencontrées, la suppression du certificat d'exportation des droits de douane en est la preuve», a déclaré le ministre. En faveur de l'allègement des formalités administratives pour soutenir les opérateurs économiques et de l'accélération de la cadence de numérisation du secteur, Rezig fera savoir que son département ministériel travaille en coordination avec son homologue des Finances pour introduire des amendements ayant trait au Fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE), créé en 1996, en vue d'orienter l'appui financier aux exportateurs algériens qui promeuvent leurs produits sur les marchés extérieurs. Lesquels amendements, ajoutera-t-il, visent dans leur ensemble à simplifier le dossier d'indemnisation des exportateurs dans le cadre du FSPE à partir de 2021 et seront proposés prochainement au Premier ministre. Il s'agit également de dispositions portant soutien financier aux exportateurs à travers la révision des montants et des taux à même de servir et d'encourager l'exportateur à accéder aux marchés étrangers, poursuivra-t-il. Dans ce contexte, Rezig indiquera que l'opération de remboursement

aux exportateurs d'un taux déterminé des frais de transport des biens et des marchandises vers l'étranger ou des dépenses de leur participation aux foires spécialisées à l'étranger deviendra plus facile grâce à la numérisation et à l'allègement des formalités administratives.

La Zlecaf ouvrira de larges perspectives aux opérateurs économiques algériens

Par ailleurs, à l'issue de l'adoption par l'APN de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), Kamel Rezig a affirmé que cet espace commercial ouvrira de larges perspectives aux opérateurs économiques algériens et contribuera au développement de l'économie nationale. Et pour cause, enchaînera-t-il, visant à créer un marché continental unifié des marchandises et services avec la libre circulation des hommes d'affaires et investisseurs, et l'annulation progressive des tarifs douaniers, à travers l'instauration de normes commerciales africaines communes, cet accord permettra de développer le commerce interafricain à travers la coordination des échanges commerciaux et leur augmentation de 25 % et l'encouragement du principe de concurrence en matière d'industrie et d'entreprises, soutiendra-t-il. Ledit accord transformera les économies des pays africains en un marché important plus synergique qui profitera à l'intégration

dans tous ses aspects et à l'exploitation collective des richesses que recèle le continent, en sus de la création d'espaces économiques internes plus importants et efficaces, ce qui confèrera davantage d'efficacité à l'activité du marché africain, estimera-t-il.

94 % des tarifs douaniers «libéralisés» avec l'UE et la région arabe

En outre, dans le cadre de conventions signées avec l'UE et la Grande zone arabe de libre-échange (GZALE), Rezig affirmera que 94 % des tarifs douaniers algériens «ont effectivement été libéralisés». Il sera procédé, en outre, dans le cadre de la Zlecaf, à l'annulation progressive des tarifs douaniers dans le commerce interafricain à hauteur de 90 % des taxes douanières sur une durée de 5 ans pour les pays en développement et 10 % pour les pays africains les moins développés, et ce, à partir de janvier 2021. Les 10 % restants représentent les produits sensibles, dont un taux de 7 % qui sera libéralisé progressivement durant 10 ans pour les pays membres en voie de développement et 3 % pour les pays membres les moins développés, ce qui constitue un avantage important pour la protection du produit national. Selon le ministre, le taux de 3 % des clauses des tarifs douaniers est exclu de la libéralisation tarifaire, soit l'équivalent de 491 tarifs. Rezig a de ce fait estimé que le volume des échanges



Ph/D. R.

commerciaux algériens avec la Zlecaf est actuellement très faible, car ne dépassant pas 3 % du total des échanges. L'Algérie occupe la 20e place du total des pays fournisseurs du continent, soit 0,4 % du total des importations du continent africain. Ces échanges sont effectués en grande partie avec les pays d'Afrique du Nord faisant partie de la Zone arabe de libre-échange. La faiblesse de ces chiffres est due au fait que la plupart des

pays africains ne font pas partie des communautés économiques africaines, induisant la faiblesse de la compétitivité des produits algériens, avec des taxes douanières oscillant entre 45 et 65 %. En dépit de ces obstacles, poursuit le ministre, les exportateurs sont intéressés par le marché africain, étant donné que les produits algériens ont investi 24 pays africains entre 2016 et 2019.

L. N.

Participation de l'ANP au maintien de la paix

Une évolution dictée par le contexte géopolitique

La nouvelle Constitution initiée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, prévoit d'autoriser la participation de l'Armée algérienne aux efforts de maintien de paix à l'étranger, marquant ainsi une évolution dictée par la nécessité de s'adapter au contexte géopolitique. L'article 91 du projet de révision de la Constitution qui sera soumis au référendum le 1^{er} novembre prochain, consacre le président de la République comme «chef suprême des Forces armées de la République» et «responsable de la défense nationale», soulignant qu'il «décide de l'envoi des unités de l'Armée nationale populaire à l'étranger». Cependant, bien que le projet propose d'autoriser l'envoi de soldats à l'étranger, il pose aussi des conditions et détermine le cadre de participation des forces militaires algériennes en dehors des frontières. Même si l'article 91 confère expressément au chef de l'Etat le pouvoir d'envoyer des unités de l'Armée à l'étranger, il subordonne cette décision à l'«approbation à la majorité des deux tiers du Parlement». La décision d'engager

des unités de l'Armée dans des opérations à l'extérieur du pays doit s'appuyer, selon le projet d'amendement de la Constitution, sur la volonté populaire, incarnée par le Parlement. Selon la nouvelle Constitution, «l'Algérie peut, dans le cadre des Nations unies, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, et dans le respect de leurs principes et objectifs, participer au maintien de la paix». Le réajustement de la doctrine militaire algérienne, contenu dans le projet de révision de la Constitution, a soulevé moult interrogations et divisé la classe politique algérienne, faisant craindre chez certains une remise en cause des principes fondamentaux autour desquels s'organise la politique étrangère de l'Algérie. En effet, l'ANP n'a participé à aucun conflit à l'étranger depuis les guerres israélo-arabes de 1967 et 1973. Pas de changement de doctrine Le possible déploiement de troupes de l'ANP en dehors des frontières nationales «ne remet nullement en cause» la doctrine de non ingérence de l'Algérie dans les affaires internes des Etats», a soutenu le

président du Comité d'experts chargé de la révision constitutionnelle, Ahmed Laraba. «Le fait que l'Algérie puisse participer à ces opérations ne signifie pas qu'elle a rompu avec son principe fondamental de non-ingérence dans les affaires internes des Etats», avait-il indiqué, précisant que «la disposition en question (Art 31) vise à donner la possibilité pour le président de la République d'envoyer des troupes dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations unies (casques bleus) et uniquement dans ce cadre». De son côté, l'ANP a jugé la proposition de sa participation aux opérations de maintien de la paix «pleinement conforme» à la politique étrangère de l'Algérie qui repose sur des principes «fermes et immuables», à savoir «le rejet du recours à la guerre et prône la paix, la non-ingérence dans les affaires internes des Etats ainsi que la résolution des conflits et des différends internationaux par des voies pacifiques, conformément à la légalité internationale représentée par les instances internationales et régionales». Dans un éditorial de

la revue «El Djeïch», l'institution militaire avait observé que «si la participation aux opérations de maintien de la paix et de préservation de la sécurité n'est pas un fait nouveau pour notre pays, elle est de nature à contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité, particulièrement sur le continent africain, théâtre du plus grand nombre de conflits dans le monde et du déploiement, également, du plus grand nombre de missions de maintien de la paix des Nations unies et de l'Union africaine, dans des pays minés par les conflits et les guerres». Forte de près de 500 000 hommes, l'ANP a les moyens de son ambition. La révision de la Constitution survient, donc, dans un contexte régional tendu, marqué par le conflit en Libye et l'instabilité politique au Mali ainsi que par la détérioration de la situation sécuritaire dans la région du Sahel. L'Algérie s'inquiète, en effet, des risques d'instabilité au Sahel et est profondément impliquée dans la sécurité de cette région dont dépend sa propre sécurité.

K. L.

Office national des statistiques

Le taux d'inflation annuel à 2,1 % à fin août

■ Le taux d'inflation moyen annuel en Algérie a atteint 2,1 % à fin août dernier, a fait savoir, avant-hier, l'Office national des statistiques (ONS).

Par Melissa A.

L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel à août 2020 est le taux d'inflation moyen annuel calculé en tenant compte de 12 mois, allant du mois de septembre 2019 à

août 2020 par rapport à la période allant du mois de septembre 2018 à août 2019. La variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'évolution de l'indice de prix du mois d'août 2020 par rapport à celui du mois de juillet dernier, a enregistré une hausse de +0,1 %, a indiqué l'Office. En termes de variation mensuelle et par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont affiché une baisse de -0,6 %, induite essentiellement par un recul de 1,2 % des prix des produits agricoles frais. Cette chute des prix des produits agricoles frais s'explique, selon l'Office, par une baisse des prix de la viande de poulet (-13,8 %), de la pomme de terre (-15,8 %) et à un degré moindre de la viande de porc (-0,9 %). Par ailleurs, l'Office relève des hausses de prix qui ont caractérisé certains produits, notamment les fruits et légumes (respectivement +14,5 % et +3,3 %). Quant aux produits alimentaires industriels, les prix ont connu une relative stagnation, selon l'ONS. Les prix des produits manufacturés ont augmenté de 0,8 %. Ceux des services ont également enregistré une légère hausse de +0,3 %. Par groupe de biens et de services, les prix du groupe



P.N.D. R.

santé hygiène corporelle ont enregistré une hausse de 0,94 %, ceux de l'éducation culture loisirs, un taux de +1,09 %. Les prix des groupes «habillement chaussures» ont connu une hausse de (+0,06 %), ceux des meubles et articles d'ameublement de 0,97 %, celui du «transport et communication» (+0,57 %), alors que le groupe divers a enregistré une hausse

de 0,05 %. Durant le mois d'août dernier, les prix à la consommation ont augmenté de 1,2 % par rapport au même mois de 2019. Le groupe des produits alimentaires durant la même période de comparaison a pour sa part connu une baisse de -1,76 % Durant les huit premiers mois de l'année en cours, les prix à la consommation, ont connu une hausse de 1,98 %, marqués par

une légère hausse des biens alimentaires (+0,11 %). Cette variation haussière enregistrée est portée notamment par la hausse des prix des catégories «habillement-chaussures» (+5,37 %), «meubles et articles d'ameublement» (3,73 %), «éducation-culture-loisirs» (4,28 %) et la catégorie «divers» (5,29 %). En 2019, le taux d'inflation en Algérie avait atteint 2 %.

M. A.

Pétrole

Les cours terminent la semaine en hausse

Les prix du pétrole, qui avaient démarré en légère baisse à Londres, se sont redressés avant-hier mais restent toujours sous l'influence des préoccupations qui entourent la demande et la reprise de la production et des exportations en Libye. Le baril américain de WTI pour novembre a avancé de 0,95 % par rapport à la clôture de mercredi dernier à 40,31 dollars (+38 cents). Celui du Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre a pris 0,40 % à 41,94 dollars contre 41,77 dollars la veille (+17 cents). La veille, les deux cours de référence avaient respectivement gagné 0,32 % et 0,12 % à la suite de la publication de l'état des stocks américains par l'Agence américaine d'information sur

l'Energie (EIA), montrant un recul des réserves. Gary Cunningham de Tradition Energy se montrait perplexe vis-à-vis de l'évolution des prix du brut : «On voit des chiffres de la demande en baisse, une offre en surplus et un dollar plus fort. Tout cela devrait faire baisser les prix mais ils montent». «On n'a pas d'explication», concédait l'analyste. Tamas Varga, analyste de PVM, mettait encore en avant «les inquiétudes croissantes à propos de l'augmentation de l'offre d'or noir et la situation de l'économie mondiale», signaux selon lui d'un contexte pétrolier «tout sauf encourageant». Pour la seule Europe, la pandémie de Covid-19 a déjà contaminé plus de cinq millions de personnes, et le

Royaume-Uni et la France ont annoncé ces derniers jours de nouvelles mesures pour restreindre la diffusion du virus. «L'attention se porte également sur la reprise des approvisionnements en pétrole en provenance de Libye, où les chargements devraient reprendre», a complété Al Stanton, de RBC. La Compagnie nationale libyenne de pétrole (NOC) a annoncé le week-end dernier la reprise de la production et des exportations d'or noir sur les sites qu'elle a qualifiés de «sûrs», au lendemain de l'annonce par l'homme fort de l'est de ce pays, Khalifa Haftar, de la levée d'un blocus de huit mois imposé par ses forces.

Lylia K.

Economie mondiale

Le FMI évoque des perspectives «moins catastrophiques»

Les perspectives pour l'économie mondiale sont «moins catastrophiques» qu'estimé en juin, a annoncé avant-hier le FMI, tout en prévenant que les pays n'étaient pas «au bout de leurs peines» causées par la pandémie de Covid-19. «Les récentes données économiques suggèrent que les perspectives peuvent être un peu moins désastreuses qu'au moment de la mise à jour du WEO (rapport sur les estimations de croissance) le 24 juin», a déclaré le porte-parole de l'institution Gerry Rice lors d'un point presse virtuel. «Certaines parties de l'économie mondiale commencent à passer le cap», a-t-il également ajouté, sans toutefois dévoiler de chiffres précis puisque le Fonds monétaire international ne publiera ses prochaines prévisions actualisées que le 13 octobre. Le 24 juin passé, le Fonds avait dévoilé des perspectives économiques particulièrement sombres avec une estimation de plus de 12 000 milliards de dollars de pertes cumulées pour l'économie mondiale

en 2020 et 2021. Il tablait aussi sur une prévision de récession de 4,9 % cette année, contre 3 % anticipés en avril. Et pour certains pays, notamment en Europe, l'estimation de contraction du Produit intérieur brut (PIB) était vertigineuse : -12,5 % pour la France, -12,8 % pour l'Espagne et l'Italie. «La performance du deuxième trimestre en Chine et dans un certain nombre d'autres économies avancées, a été meilleure que prévu», a également indiqué avant-hier Gerry Rice. Après la paralysie totale de l'activité mondiale, baptisée le «Grand Confinement» par le FMI, les pays ont commencé au deuxième trimestre à assouplir les mesures draconiennes prises pour tenter d'endiguer la pandémie. Autre élément positif : le FMI constate «des signes que le commerce mondial a commencé lentement sa reprise». Pour autant, a insisté Gerry Rice, l'économie mondiale n'est pas encore «au bout de ses peines». En dehors de la Chine, les perspectives «restent très difficiles, en

particulier pour de nombreux marchés émergents et pays en développement», a-t-il expliqué. Pour ces pays, la situation reste «précaire» alors qu'ils subissent la baisse des prix de produits de base, la baisse de la demande à l'exportation, la baisse du tourisme et la baisse des transferts de fonds en provenance de l'étranger, a-t-il ajouté. La situation est particulièrement délicate pour les économies dépendant du tourisme et les besoins de financement restent importants. Le FMI surveille par ailleurs de près l'endettement des pays, alors qu'il y a une «augmentation significative de la vulnérabilité de la dette pour nombre d'entre eux». Si le Fonds juge indispensable de maintenir les dépenses publiques pour soutenir l'économie, il exhorte aussi les gouvernements à prendre des mesures pour essayer de garantir que la dette reste soutenable, avec par exemple un assainissement budgétaire approprié.

Sérine N./Agences

Bourse de New York Wall Street vire dans le rouge, la tech déprime

WALL STREET se repliait nettement mercredi dernier à un peu plus d'une heure de la clôture, à nouveau tirée vers le bas par les géants technologiques américains. Vers 18h40 GMT, le Dow Jones, qui avait entamé la journée dans le vert, reculait de 1,32 %, le Nasdaq perdait 2,20 % et l'indice élargi S&P 500 lâchait 1,64 %. La veille, les principaux indices avaient tous fini en nette hausse. Au rang des valeurs, des piliers de la tech comme Amazon, Apple ou Netflix, chutaient tous de plus de 3 %. Tesla plongeait pour sa part de près de 10 %, les investisseurs semblaient déçus des annonces du constructeur de véhicules électriques haut de gamme, mardi passé lors de sa «journée de la batterie». Nike flamboyait en revanche de 8,80 %, après avoir agréablement surpris Wall Street mardi dernier après la clôture en affichant, lors de ses résultats trimestriels, de solides ventes de ses articles en Chine et sur ses plateformes électroniques. «La Bourse américaine évolue plus lentement en début d'après-midi au lendemain d'un rebond et avec la persistance des incertitudes politiques et sanitaires», notent les analystes de Charles Schwab. Côté politique, un accord budgétaire a certes été trouvé mardi soir entre la Chambre américaine des représentants et la Maison-Blanche pour éviter l'assèchement soudain des financements du gouvernement le 30 septembre. Mais les dissensions restent fortes entre démocrates et républicains, et le vote d'un nouveau paquet d'aide pour l'économie américaine ne semble pas à l'ordre du jour. Pendant ce temps, la pandémie continue de se propager en Europe, où plus de 5 millions de cas ont été recensés, et aux Etats-Unis, qui comptent plus de 200 000 morts du Covid-19. Les acteurs du marché ont également suivi l'audition devant des élus parlementaires américains du patron de la Réserve fédérale, Jerome Powell, qui a défendu à nouveau les mesures de la Fed pour soutenir l'économie des Etats-Unis face à la crise liée au nouveau coronavirus.

R. E.

Un nouvel espace artistique à Alger

«Massarat» en ouverture de «Diwaniya Art Gallery»

■ Un nouvel espace culturel et artistique s'ajoute au réseau existant. Il s'agit de la nouvelle galerie d'art «Diwaniya Art Gallery» qui a ouvert ses portes aux visiteurs avec une exposition collective intitulée «Massarat». Fondée par le célèbre plasticien algérien Hamza Bounoua, cette galerie est dédiée à l'art contemporain d'Afrique du Nord et du monde arabe.

Par Abia Selles

Une nouvelle galerie d'art, dédiée à l'art contemporain d'Afrique du Nord et du monde arabe, baptisée «Diwaniya Art Gallery», a ouvert ses portes récemment aux visiteurs à la faveur de l'exposition collective «Massarat» (Parcours).

Cette nouvelle galerie située dans le quartier de Cheraga (banlieue ouest d'Alger) a été fondée par le célèbre plasticien algérien Hamza Bounoua qui ambitionne, par ce nouvel espace, d'apporter un plus au développement des arts et du marché de l'art algérien, enrichir le débat artistique par des opportunités d'échange d'expériences et promouvoir le mouvement artistique algérien.

Ce nouveau venu dans le paysage culturel entame son parcours par l'exposition collective «Massarat» qui regroupe les œuvres des artistes algériennes Thilleli Rahmoun et Rachida Azdaou et celles de Lulwah Al Homoud (Arabie saoudite), Mohamed Ibrahim El Masry (Egypte), Ghada Zoughby (Liban), Rashid Diab (Soudan), Mohamed Al Ameri (Jordanie), Mohamed Abou El Naga

(Egypte), Shadi Talaei (Iran).

«Massarat» propose une collection de Rachida Azdaou, intitulée «Depressed», photographies et vidéo prises lors d'une performance de l'artiste Toufik Kara ainsi que des toiles de Thilleli Rahmoun intitulée «Syndrome de Stockholm», des collages avec des techniques mixtes sur le thème de la liberté.

Le plasticien soudanais Rashid Diab propose, pour sa part, des travaux sur la femme soudanaise et son costume traditionnel décliné en plusieurs toiles, alors que l'Iranienne Shadi Talaei offre aux visiteurs une perception contemporaine de la calligraphie dans une collection intitulée «Immigration Of Colours» où la calligraphie se transforme en élément iconographique et adopte une palette de couleurs plus riche.

La dernière œuvre de la plasticienne algérienne Baya Mahieddine trône également sur les cimaises de la galerie comme un hommage à cette grande figure de l'art algérien.

Par mesure de prévention contre la propagation du coronavirus, «Diwaniya Art Gallery» a opté pour des journées portes ouvertes qui durent jusqu'au 28 septembre en guise de vernissa-



ge et d'inauguration afin de limiter le nombre de visiteurs.

Hamza Bounoua, fondateur de cette galerie, a expliqué que l'ouverture, initialement prévue pour le mois de mars dernier, a

été «reportée vu la situation sanitaire et s'est tenue en l'absence des artistes participants».

Il indique également que la «Diwaniya Art Gallery» prévoit une exposition chaque trimestre

et des rencontres sur les arts et le marché de l'art.

L'exposition «Massarat» est ouverte au public jusqu'au 13 janvier 2021.

A. S.

Selon la ministre de la Culture et des Arts La rentrée culturelle doit être célébrée chaque année

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a mis l'accent, jeudi à Alger, sur l'importance de la célébration de la rentrée culturelle qui doit être une tradition annuelle accompagnée d'activités et de festivités culturelles diverses.

Lors d'une conférence de presse organisée au Palais de la culture Moufdi-Zakaria pour présenter les axes du programme de la rentrée culturelle 2020-2021 (26 septembre-7 octobre), la ministre a souligné que cet événement sera célébré annuellement, accompagné d'activités culturelles diverses comprenant des œuvres et innovations des jeunes pour leur permettre de se faire connaître auprès du public.

La conjoncture sanitaire a été prise en compte dans l'élaboration des activités du programme de la rentrée culturelle qui a pour thème «Notre culture est dans notre diversité et notre unité», a fait savoir M^{me} Bendouda, précisant que les contenus sont diversifiés entre art plastique, théâtre, poésie, littérature et musique, outre des activités intellectuelles dont des communications et des conférences sur des thèmes philosophiques et littéraires.

Ce programme accorde un intérêt particulier au livre, notam-

ment suite au report du Salon international du livre d'Alger (Sila) face à la persistance de la pandémie de coronavirus. La décision définitive concernant le Salon du livre sera prise en fonction des statistiques et avis du Comité scientifique, a ajouté M^{me} Bendouda.

Tous les établissements du secteur veilleront à faire réussir cet événement et à mettre un terme au gel et à la bureaucratie, a-t-elle indiqué.

Concernant l'exposition d'art plastique, elle a fait savoir que les portes des établissements étaient ouvertes aux innovateurs pour faire connaître leurs

œuvres. Le programme de la rentrée culturelle est fin prêt et s'étale à toutes les wilayas avec la contribution des directions et des maisons de la culture qui organiseront une rentrée culturelle locale dans leur wilaya.

Le coup d'envoi du programme de la rentrée culturelle sera donné aujourd'hui par la visite de l'exposition du pavillon Mohamed-Dib, au Palais de la culture, l'exposition d'arts plastiques et une autre exposition sur les dernières productions du Théâtre national algérien (TNA) et des théâtres régionaux, outre des spectacles musicaux et des présentations.

Le programme se poursuivra jusqu'au 7 octobre avec des festivités et des conférences, notamment sur «les réalisations du théâtre algérien depuis 58 ans, observations et enjeux».

Dar Abdelatif abritera une exposition de l'artiste Mohamed Mebarki, intitulée «L'amour divin», qui compte des tableaux réalisés durant le confinement ainsi qu'une exposition de photographies et d'autres activités, dont une cérémonie de remise des prix du concours national de poésie.

Des activités seront organisées à la Bibliothèque nationale, notamment des conférences sur

le grand écrivain Mohamed Dib, une autre sous le thème «Pour la philosophie de la culture», animée par la ministre de la Culture et des Arts et une conférence sur «le discours philosophique en Algérie» animée par D' Omar Bousaha, suivie d'une rencontre de la ministre avec les intellectuels et les artistes.

Parmi les autres activités programmées à la Bibliothèque nationale, une rencontre nationale du Réseau des conteurs et une rencontre avec de jeunes écrivains, outre la première rencontre du réseau des clubs et cafés littéraires.

F. H.

Cinéma

Les sorties de «Black Widow», «Eternals» et «Shang Chi» de Marvel repoussées

Trois films Marvel attendus prochainement sortiront plus tard en raison de la pandémie de Covid-19. La compagnie Disney a décidé de reporter les sorties des prochains films Marvel. Initialement prévues pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine, elles ont été perturbées par la pandémie de coronavirus. Les blockbusters sortiront donc plus tard que prévu en 2021.

«Black Widow», le nouveau film du Marvel

Cinematic Universe qui devait sortir le 6 novembre aux Etats-Unis, est repoussé au 7 mai 2021. «Eternals», de Chloe Zhao qui met en vedette Angelina Jolie et Kumail Nanjani, devait sortir en salles le 12 février 2021, mais est finalement décalé au 5 novembre 2021.

L'acteur pakistano-américain a approuvé la décision de Disney sur Twitter. «La sortie d'Eternals a été repoussée au 5 novembre 2021. Marvel a pris une décision bonne et

responsable. Il y a une pandémie. Rien n'est plus important que la santé et la vie. Je ne peux pas dire aux gens d'aller au cinéma tant que je ne me sens pas en sécurité. Prenez soin de vous. Je vous promets que cela vaut la peine d'attendre !» Quant à «Shang Chi», prévue pour le 7 mai 2021, il est décalé au 9 juillet 2021. Les dates françaises pour la sortie de ces films n'ont pas été communiquées.

R. I.



France /Près des anciens locaux de "Charlie Hebdo"

Deux blessés à l'arme blanche, deux hommes interpellés

■ Une attaque à l'arme blanche a fait deux blessés, hier à Paris, près des anciens locaux de l'hebdomadaire satirique "Charlie Hebdo", en plein procès de l'attentat meurtrier qui l'avait visé en janvier 2015, et deux "suspects" rapidement interpellés par la police.

Par Rosa C.

Un premier bilan de la préfecture de police (PP) faisait état de quatre blessés dont deux en «urgence absolue», avant d'être revu à la baisse. Les suspects ont été interpellés par la police près de la place de la Bastille, a précisé la PP. Un périmètre de sécurité a été établi autour des anciens locaux de «Charlie Hebdo», situés dans le XIe arrondissement, pour un «colis suspect», a ajouté la préfecture. La BRI a été mobilisée et le laboratoire central de la préfecture se rend sur place, a encore dit la PP, invitant à «éviter le secteur». Une cellule de crise a été ouverte au ministère de l'Intérieur, où le ministre Gérard Darmanin et le Premier ministre, Jean Castex, devaient se rendre «en urgence». Cinq écoles ont également été confinées dans le périmètre, a indiqué à l'AFP le rectorat de Paris. Le Samu a, de son côté, indiqué avoir déclenché sa cellule de crise opérationnelle, tandis que la RATP a

déclaré avoir «complètement fermé au public» la station de métro Bastille par «mesure de sécurité». La rue Nicolas Appert, où se trouvaient les locaux du journal, est bloquée, avec une dizaine de policiers en armes déployés sur place, a constaté une journaliste de l'AFP. «Vers midi, on est allé faire une pause déjeuner au restaurant. En arrivant, la patronne s'est mise à crier "partez, partez", il y a un attentat... On est partis en courant s'enfermer et rester à l'intérieur de notre boutique avec quatre clients», a raconté à l'AFP Hassani Erwan, 23 ans, un coiffeur situé au coin de la rue Saint-Sabin et la rue Verte. «Extrêmement choquée par l'attaque meurtrière à proximité des anciens locaux de #CharlieHebdo, dans un arrondissement de Paris qui a déjà payé un lourd tribut à la violence terroriste», a réagi sur Twitter la présidente de la région Île-de-France, Valérie Pécresse. Cette attaque survient alors que la rédaction de «Charlie Hebdo» fait

l'objet de nouvelles menaces depuis que l'hebdomadaire a republié des caricatures de Mahomet le 2 septembre, à l'occasion de l'ouverture du procès des attentats de janvier 2015, qui doit se tenir jusqu'au 10 novembre. Après une courte suspension au procès, l'audience a repris sans aucune mention par la cour d'assises spéciale de Paris de cette attaque, selon une journaliste de l'AFP. En début de semaine, la directrice des ressources humaines de «Charlie Hebdo», Marika Bret, avait été exfiltrée de son domicile en raison de menaces jugées sérieuses. A la suite de ces menaces, le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin avait demandé à ce «qu'on puisse réévaluer les menaces qui pèsent sur les journalistes et les collaborateurs de "Charlie Hebdo"». Près d'une centaine de médias (journaux, magazines, chaînes de télévision et radios) ont publié en réaction mercredi une lettre ouverte appelant les Français à se mobiliser en faveur de la liberté d'expression. «Aujourd'hui, en 2020, certains d'entre vous sont menacés de



mort sur les réseaux sociaux quand ils exposent des opinions singulières. Des médias sont ouvertement désignés comme cibles par des organisations terroristes internationales», pouvait lire dans cette lettre intitulée «Ensemble, défendons la Liberté». Le 7 janvier 2015, les frères Kouachi avaient attaqué la rédaction de «Charlie Hebdo» à

l'arme de guerre, y assassinant 12 personnes, dont les dessinateurs historiques Cabu et Wolinski, avant de prendre la fuite. Leur périple meurtrier avait pris fin dans une imprimerie de Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne) où ils s'étaient retranchés avant d'être tués dans un assaut du GIGN.

R. C.



Commentaire

Présidentiable

Par Fouzia Mahmoudi

Finalelement il arrive à atteindre 11 % au premier tour du scrutin, quatrième, derrière Marine Le Pen et devant François Bayrou. Ce positionnement surprise lui donne une nouvelle stature et l'espoir qu'un jour le château de l'Élysée sera sa demeure. Surtout que lors de la présidentielle de 2017, Mélenchon qui arrive une fois encore quatrième, récolte cette fois-ci 19,6 % des voix. D'ailleurs, 46 % des Français estimaient que le chef des Insoumis avait «la stature d'un président de la République» en avril 2017. Or, ils ne sont plus aujourd'hui que 22 % à le penser. S'il tentera sans aucun doute une troisième fois sa chance à l'élection présidentielle en 2022, le dirigeant des Insoumis va devoir reconquérir l'opinion. Selon une enquête IFOP publiée jeudi 24 septembre, seuls 22 % des Français considèrent que le député des Bouches-du-Rhône a «la stature d'un président de la République». Une chute vertigineuse que Jean-Luc Mélenchon doit notamment à son attitude lors des perquisitions au siège de La France Insoumise, en octobre 2018. Le chef de LFI avait perdu ses nerfs devant policiers et magistrat, qui agissaient dans le cadre d'une enquête sur le financement de sa dernière campagne présidentielle et sur des soupçons d'emplois fictifs au Parlement européen. L'ancien candidat avait notamment ordonné à ses troupes d'«enfoncer la porte» de son local perquisitionné et avait lancé la fameuse phrase : «La République, c'est moi !». La scène, filmée par des journalistes, avait ensuite tourné en boucle. Après cet incident qui lui a valu une condamnation en justice, Jean-Luc Mélenchon avait décroché dans les sondages. Seuls 20 % des Français considéraient qu'il avait alors «la stature d'un président de la République» (26 points de moins par rapport à avril 2017). L'Insoumis était remonté à 29 % en janvier 2019, profitant du mouvement des «gilets jaunes», avant de rechuter. Autre conséquence : 54 % des Français se disent aujourd'hui inquiétés par Jean-Luc Mélenchon. Ils n'étaient que 39 % à le craindre avant le premier tour de l'élection présidentielle. Enfin, et c'est peut-être le pire pour l'Insoumis, ils ne sont plus que 41 % à estimer qu'il «est proche des préoccupations des Français». Ils étaient 76 % en 2017. Un cadre de la direction EELV qui le connaît bien souligne : «Mélenchon avait réussi à construire une histoire, à parler aux Français. Il a pris le contre-pied de tout ça au moment des perquisitions», note-t-il. Le chef des Insoumis, qui doit annoncer sa candidature à l'automne, a dix-huit mois pour reconstruire son image et convaincre les électeurs qu'il n'est pas seulement un agitateur qui ces dernières années s'est radicalisé de plus en plus, se rapprochant par ailleurs des mouvements racistes et indigénistes. Un tournant idéologique qui a fini par antagoniser une partie même de sa base et qui, loin de lui apporter des électeurs, réduit au contraire la population de votants susceptibles de le choisir comme candidat pour 2022.

F. M.

Éthiopie

Jawar Mohammed, ex-allié d'Abiy Ahmed, désormais accusé de terrorisme

Jawar Mohammed, ancien magnat des médias éthiopiens devenu à 34 ans l'un des plus farouches détracteurs du Premier ministre Abiy Ahmed, est un habitué des confrontations avec le gouvernement. En 2015, un mouvement de contestation contre le pouvoir central voit le jour dans sa région de l'Oromia. M. Jawar mobilise sa chaîne de télévision, l'Oromia Media Network (OMN), pour l'amplifier, ce qui lui vaut d'être poursuivi pour tentative de coup d'Etat en 2017. Le mouvement finira par emporter le gouvernement et débouche en 2018, pour la première fois dans l'histoire du pays, sur la nomination d'un Oromo au poste de Premier ministre, en la personne d'Abiy Ahmed. Les charges pesant contre M. Jawar sont vite abandonnées et le magnat des médias n'hésite pas à souligner à qui veut l'entendre son rôle dans l'ascension de M. Abiy, les deux hommes étant alors perçus comme des alliés objectifs. Mais l'idylle n'a que peu duré : cette semaine, Jawar Mohammed était de retour sur le banc des accusés, inculpé notamment de terrorisme et d'incitation à la violence. Un revirement emblématique des turbulences de la vie politique éthiopienne et des relations complexes qu'entretiennent le Premier ministre et les autres leaders oromo. Alors que le pays se prépare à des élections générales cruciales l'année prochaine, le procès de l'oppo-

sant pourrait jouer sur la perception qu'auront les Ethiopiens des réelles ambitions démocratiques de leur Premier ministre. A moins que le ministère public ne présente des preuves convaincantes contre M. Jawar, ses soutiens crieront sûrement au «protectionisme» en cas de condamnation de leur champion, estime William Davison, analyste à l'International Crisis Group. «Il sera alors très difficile pour les autorités de mener avec succès les élections (...) et ce scrutin ne sera alors pas le grand moment démocratique que tout le monde attend», ajoute-t-il. En 2015, un projet d'extension des frontières administratives d'Addis Abeba sur la région Oromia (qui entoure la capitale) avait déclenché les manifestations, les Oromo estimant que le gouvernement cherchait à s'accaparer leurs terres. M. Jawar, un homme trapu à la voix haut-perchée et portant un bouc, avait alors utilisé l'OMN pour coordonner les manifestations contre le Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien (EPRDF), la coalition de quatre partis, tous établis sur une base ethnique, au pouvoir depuis 1991. Leur cible était principalement la partie tigréenne de la coalition, la plus influente, qu'ils accusaient de réprimer les dissidents oromo et de marginaliser leur communauté. Alors en exil aux États-Unis, M. Jawar vivait sur le fuseau horaire éthiopien et restait éveillé la nuit

pour partager des informations grâce à son réseau d'amis Facebook, comptant plus d'un million de personnes. Mais la notoriété de celui qui se décrivait comme le «microphone» de la jeunesse oromo lui valut aussi de puissantes inimitiés. Tandis que des policiers en civil commencèrent à parcourir l'Oromia, arrêtaient les habitants qui regardaient l'OMN, des commentateurs l'accusèrent d'incitation à la violence, notamment contre les Tigréens. Jawar Mohammed est rentré en Ethiopie à la faveur de l'arrivée au pouvoir d'Abiy Ahmed. Mais une année à peine a suffi pour que les désaccords publics émergent avec le Premier ministre. Comme d'autres leaders nationalistes oromo, l'opposant a reproché à M. Abiy d'être un piètre défenseur des intérêts de la communauté et, plus récemment, de se comporter en dictateur. La querelle a pris de l'ampleur lorsqu'en octobre 2019, M. Jawar, protégé en permanence par des gardes armés, a accusé le gouvernement de vouloir lui retirer cette protection et d'orchestrer une attaque contre lui. Accusations qui avaient déclenché à Addis Abeba de violentes manifestations anti-Abiy, lors desquelles plusieurs dizaines de personnes avaient trouvé la mort. Le mois suivant, M. Jawar rejoignait le parti du Congrès Fédéral Oromo et annonçait qu'il serait candidat aux élections générales prévues en août.

Sahara occidental/Maroc/Occupation

L'Unesco retire Laayoune occupée de sa liste GNLC et présente ses excuses

■ L'Institut de l'Unesco pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) a retiré, jeudi, la ville de Laayoune occupée de sa liste des nouveaux membres du Réseau mondial des villes apprenantes (GNLC), présentant ses excuses pour cette erreur.

Par Samah N.

« **A**près un nouvel examen, l'UIL a rectifié la liste des membres du Réseau mondial des villes apprenantes de l'Unesco. Deux villes marocaines – et non pas trois comme indiqué précédemment – rejoignent cette année le réseau : il s'agit des villes de Benguerir et Chefchaouen. L'UIL présente ses excuses pour cette erreur », souligne l'institut de l'Unesco dans un communiqué diffusé jeudi.

« Aujourd'hui, 54 villes de 27 pays vont rejoindre le Réseau mondial GNLC (...) Les nouveaux membres portent à 229 le nombre total de villes au sein du GNLC de l'Unesco, dans 64 pays », précise le communiqué de presse corrigé de l'UIL.

Jeudi, le Front Polisario a dénoncé l'intégration de la ville

sahraouie occupée, Laayoune, au réseau GNLC de l'Unesco, appelant l'organisation onusienne à respecter la légalité internationale.

Le représentant du Front Polisario auprès de l'ONU, Sidi Omar, a dénoncé « une démarche provocatrice », demandant à l'Unesco, responsable directe du réseau GNLC, d'assumer ses responsabilités et de prendre « les mesures nécessaires pour corriger cette erreur injustifiée » afin de maintenir sa crédibilité et sa partialité.

« L'intégration de Laayoune à ce réseau, à la demande de l'occupant marocain, est nulle et non avenue, et n'a aucun effet juridique, d'autant que le Maroc n'exerce aucune souveraineté sur la partie occupée de la République sahraouie », a affirmé le représentant sahraoui, exhortant l'Unesco à « respecter strictement la position et les résolutions

de l'ONU et ses dispositifs en relation avec la question du Sahara occidental ».

Le Front Polisario a demandé également à l'ONU d'« assumer son entière responsabilité vis-à-vis du territoire du Sahara occidental, et à préserver son intégrité territoriale », comme l'un des 17 territoires non autonomes en attente de décolonisation, « inscrits à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée générale de l'ONU ».

De son côté, l'Association chilienne d'amitié avec la RASD a dénoncé une « violation ouverte des statuts de l'organisation onu-



Ph. A.D.K.

sienne », demandant à l'Unesco de rectifier cette inscription.

« Nous demandons à l'Unesco de rectifier immédiatement cette inscription, qui constitue une agression contre le peuple sahraoui et tous les peuples du

monde qui luttent pour la défense et la promotion de nos identités et cultures originelles et du droit à l'autodétermination des peuples », a-t-elle réagi.

S. N.

Libye

Fayez al-Sarraj dénonce devant l'ONU le comportement des milices armées

Le Chef du gouvernement libyen reconnu par l'ONU, Fayez al-Sarraj, a dénoncé jeudi devant l'Assemblée générale annuelle de l'Organisation le comportement des milices armées dans son pays, qui risquent de mettre en péril la fragile cessez-le-feu observé. Dans son allocution vidéo, pré-enregistrée pour l'Assemblée qui se tient essentiellement virtuellement à cause de la pandémie, le responsable, qui a annoncé vouloir quitter ses fonctions d'ici fin octobre, a salué les engagements des dirigeants politiques dans l'est de la Libye, opposés à son pouvoir, à arrêter la violence et reprendre la production pétrolière. « Cependant, nous n'avons pas vu de coopération des groupes armés et de milices agressives », a-t-il souligné. « En fait, nous n'avons vu que des déclarations hostiles de leur porte-parole et des violations commises par leurs forces », a-t-il précisé. « En conséquence, elles seront tenues pour responsables de toute confrontation militaire et d'éventuelles destructions et victimes qui en découleront ».

Le gouvernement de Fayez al-Sarraj est soutenu depuis la fin de l'année dernière par la Turquie. Son opposant dans l'est, le maréchal Khalifa Haftar, a de son côté un appui notamment de l'Egypte, des Emirats arabes unis et de la Russie. Fayez al-Sarraj a demandé le soutien des Nations unies pour organiser des élections. « Les Libyens ont attendu trop longtemps pour ces élections », a-t-il déploré. Après des mois de divisions entre membres

du Conseil de sécurité, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, doit nommer prochainement un nouvel émissaire pour la Libye, afin de succéder au Libanais Ghassan Salamé, démissionnaire début mars pour raison de santé. Parmi les noms qui circulent figure celui de l'actuel émissaire pour le Proche-Orient, le Bulgare Nickolay Mladenov. En marge de l'Assemblée générale de l'ONU, l'Allemagne a prévu d'organiser une visioconférence sur la Libye à un niveau ministériel le 5 octobre afin de relancer les efforts de paix dans ce pays, en chaos depuis la chute en 2011 de Mouammar Kadhafi.

Financement libyen : les recours déposés par le camp de Nicolas Sarkozy rejetés

La cour d'appel de Paris a rejeté jeudi l'essentiel des recours déposés par le camp de Nicolas Sarkozy qui contestait l'enquête sur des soupçons de financement libyen de sa campagne présidentielle en France de 2007. Saisie par l'ex-président français et plusieurs de ses proches mis en cause dans l'enquête, la chambre de l'instruction a ainsi validé les investigations lancées il y a huit ans dans ce dossier aux multiples ramifica-

tions.

La défense peut encore se pourvoir en cassation mais la décision de la cour d'appel rapproche l'hypothèse d'un procès pour l'ancien président (2007-2012). Témoignages de dignitaires libyens, notes des services secrets de Tripoli, accusations d'un intermédiaire... Après sept ans de travail, les magistrats ont réuni une somme d'indices troublants qui ont donné corps à la thèse d'un financement de la campagne présidentielle victorieuse de Nicolas Sarkozy en 2007 par Kadhafi. En novembre 2016, l'homme d'affaires Ziad Takiédine, mis en examen dans cette affaire et en fuite alors qu'il

a été condamné en juin dans le volet financier de l'affaire Karachi, avait affirmé avoir remis entre fin 2006 et début 2007 cinq millions d'euros à M. Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, et à son directeur de cabinet Claude Guéant. Toutefois, aucune preuve matérielle n'a été retrouvée, même si des mouvements de fonds suspects ont conduit à neuf mises en examen à ce jour.

Nicolas Sarkozy vit sa retraite politique sous pression judiciaire, et a été rattrapé par plusieurs affaires. Il sera bientôt jugé pour « corruption » en France dans l'affaire dite des écoutes puis l'année prochaine pour ses dépenses excessives de cam-

Covid-19/Maroc

2 356 nouveaux cas confirmés et 38 décès en 24 heures

Deux mille trois cent cinquante six nouveaux cas d'infection au coronavirus (Covid-19) et 1 942 guérisons ont été enregistrés au Maroc au cours des dernières 24 heures, a annoncé, jeudi, le ministère de la Santé.

Le nouveau bilan des cas confirmés porte à 110 099 le nombre de contaminations dans le pays depuis le premier cas signalé le 2 mars et à 90 186 celui des personnes totalement rétablies, soit un taux de guérison de 81,9 %, a précisé le ministère dans son bulletin quotidien de la covid-19.

Le nombre de décès est passé à 1 956 (+38), soit un taux de létalité de 1,8 %, selon la même source.

La Tunisie annonce 826 nouveaux cas confirmés et six décès supplémentaires

Le ministère tunisien de la Santé a annoncé jeudi avoir recensé 826 cas d'infection supplémentaires au nouveau coronavirus (Covid-19) et six décès de plus ces dernières 24 heures, a rapporté l'agence de presse TAP.

Quelque 3 988 analyses virologiques ont été effectuées, dont 20,7 % d'entre elles se sont avérées positives, pour un total de 212 620 tests de dépistage, dont 6,3 % de tests positifs, a précisé le ministère.

Dans son bilan épidémiologique quotidien, le ministère dit avoir recensé 13 305 cas d'infection confirmés depuis le 2 mars dernier, dont 180 décès. A ce jour, a-t-il ajouté, 248 patients atteints de Covid-19 sont hospitalisés, dont 74 en réanimation et 26 sous respiration artificielle.

Sur les 24 provinces du pays, désormais toutes en zone rouge (c'est-à-dire avec une moyenne supérieure à 50 cas positifs pour

100 000 habitants), la Tunisie compte actuellement 8 273 cas actifs, d'après la même source.

Libye : le nombre total de cas confirmés dépasse la barre des 30 000

Le Centre national de contrôle des maladies de la Libye a annoncé mercredi que 651 cas confirmés de Covid-19 avaient été signalés au cours des dernières 24 heures, portant le décompte national à 30 097, avec 16 430 guérisons et 469 décès.

Après la détection du premier cas en mars, les autorités libyennes ont fermé les frontières du pays, les écoles et les mosquées, interdisant les rassemblements publics et imposant un couvre-feu afin de réduire la transmission du virus.

R. M.



Tennis/ Roland-Garros 2020 (Tirage au sort)

Pas de troisième finale de suite entre Nadal et Thiem

L'AUTRICHIEN Dominic Thiem, récent vainqueur de son premier tournoi du Grand Chelem à l'US Open, a été placé dans la moitié de tableau de l'Espagnol Rafael Nadal au tournoi de Roland-Garros de tennis (27 septembre - 11 octobre), selon le tirage au sort effectué jeudi.

Il n'y aura donc pas de troisième finale consécutive entre les deux hommes : si la hiérarchie du classement est respectée, Nadal (tête de série N.2) et Thiem (N.3) se retrouveront dès les demi-finales.

Le N.1 mondial, le Serbe Novak Djokovic, a fait la bonne affaire en héritant dans sa moitié de tableau du Russe Daniil Medvedev (N.4) moins à l'aise sur terre battue.

Mais pas Thiem, assurément : le nouveau venu dans le cercle fermé des vainqueurs du Grand Chelem, opposé d'entrée au Croate Marin Cilic, lauréat de l'US Open 2014, n'aura a priori aucun tour facile. Le Suisse Stanislas Wawrinka (N.16), vainqueur en 2015 Porte d'Auteuil, l'Argentin Diego Schwartzman (N.12), tombeur de Nadal à Rome ou encore le Français Gaël Monfils (N.8) figurent tous dans son quart de tableau.

Plus épargné dans les premiers tours, Nadal aura lui aussi quelques obstacles sur sa route avant de retrouver peut-être Thiem pour une place en finale : l'Italien Fabio Fognini (N.14), en huitièmes de finale, puis l'Allemand Alexander Zverev (N.6), finaliste à New York, en

quarts de finale.

Dans l'autre moitié de tableau, Novak Djokovic, qui vient de remporter le Masters 1000 de Rome sur terre battue, devra principalement se méfier du Grec Stefanos Tsitsipas (N.5), du Canadien Denis Shapovalov (N.9) et de l'Espagnol Roberto Bautista Agut (N.10).

Chez les dames, l'Américaine Serena Williams, en quête d'un 24^e titre du Grand Chelem à Roland-Garros, et la Biélorusse Victoria Azarenka, de retour au premier plan, pourraient se retrouver en huitièmes de finale à Paris.

La jauge du public abaissée de 5 000 à 1 000

La jauge du public pour Roland-Garros, exceptionnellement programmé à l'automne et qui débute dimanche, est abaissée de 5 000 à 1 000 spectateurs par jour, a-t-on indiqué, jeudi, auprès des services du Premier ministre français.

Cette nouvelle réduction de la jauge à la dernière minute fait suite aux nouvelles restrictions de rassemblement annoncées mercredi par le gouvernement pour les zones en alerte renforcée, dont fait partie Paris. Roland-Garros avait déjà été contraint d'abaisser sa jauge à deux reprises depuis début septembre, passant de 20 000 à 11 500 puis 5 000 spectateurs par jour.

M. O.

Sport/ JO-2020 (Covid-19)

Un protocole très strict imposé aux athlètes

LES ATHLÈTES engagée aux prochains Jeux Olympiques JO-2020 de Tokyo, reportés à 2021, pourraient être soumis à des tests du coronavirus (Covid-19) répétés et à des contrôles stricts de leurs déplacements, selon les mesures envisagées par le groupe de travail sur la sécurité sanitaire des Jeux, réuni mercredi.

Le groupe de travail et les organisateurs des JO se sont retrouvés pour la deuxième fois afin d'évoquer une liste d'exigences possibles.

Parmi elles, les participants aux JO pourraient être contraints à un test trois jours avant leur arrivée au Japon, puis un autre à l'arrivée et plusieurs durant leur séjour.

Les encadrements et les personnes en contact avec les sportifs pourraient aussi être soumis à un régime de tests rigoureux.

«Les tests sont l'une des questions les plus importantes, que ce soit pour la sécurité des sportifs ou celle du public», a déclaré le directeur général du comité d'organisation de Tokyo-2020, Toshio Muto, lors de la conférence de presse qui a suivi la réunion. Par ailleurs, les sportifs pourraient également devoir

soumettre un plan détaillé de leurs activités ou enregistrer leurs déplacements sur une «application cartographique».

D'autres restrictions ont été évoquées mercredi, comme le fait pour les engagés d'éviter autant que possible les transports publics ou encore d'équiper les sites et villages olympiques de «voies de circulation pour piétons» afin de respecter la distanciation sociale.

Les espaces communs comme les halls, salons et bains de sources chaudes traditionnels pourraient être fermés pour réduire les contacts.

Toshio Muto a ajouté que les organisateurs étaient encouragés par les commentaires du président du Comité international olympique, Thomas Bach.

Dans une lettre ouverte publiée mardi, ce dernier a déclaré que les événements sportifs organisés en toute sécurité pendant la pandémie et les progrès vers le développement d'un vaccin devraient «nous donner à tous confiance dans nos préparatifs pour les événements à venir, y compris les Jeux olympiques Tokyo 2020».

B. C.

Foot / JS Kabylie

L'entraîneur Zelfani autorisé à entrer en Algérie

■ L'entraîneur tunisien de la JS Kabylie, Yamen Zelfani, était attendu jeudi en Algérie, après avoir été autorisé à entrer au pays, alors que les frontières sont toujours fermées en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19), a annoncé le club pensionnaire de la Ligue 1 algérienne de football sur sa page Facebook.

Par Racim S.

Bloqué en Tunisie depuis le début de la pandémie, Zelfani est attendu en compagnie de son adjoint Beltaïef Fakhri et du milieu offensif Oussama Darragi, précise la même source.

«Autorisés à entrer en Algérie, le coach en chef Zelfani et son adjoint Fakhri, ainsi que le joueur Oussama Darragi, dont les tests PCR sont négatifs, sont attendus aujourd'hui. Ils vont entrer en confinement pendant une semaine avant de rejoindre Tizi-Ouzou», souligne la JSK dans un communiqué.

Après un premier stage effectué à Akbou (Béjaïa) sous la houlette de l'entraîneur-adjoint Mourad Karouf, les coéquipiers de Rezki Hamroune se trouvent depuis quelques jours à Mostaganem pour leur deuxième regroupement.

En matière de recrutement, la formation kabyle a entamé le mercato d'été en force, en engageant plusieurs joueurs issus de différents paliers, dont Lyes Fayçal Haddouche (CRB Dar El-Beïda), Juba Aguiab (ES Ben Aknoun) et Kerroum Ahmed



(ASM Oran).

En revanche, le club a libéré plusieurs joueurs à l'image de Taoufik Addadi, Taoufik Zeghdane et Nabil Saâdou, alors que le contrat d'Amir Balaïli n'a pas été renouvelé.

La JSK a terminé la saison

2019-2020, arrêtée en raison de la pandémie de nouveau coronavirus, à la 4^e place au classement avec 36 points, à quatre longeurs du CR Belouizdad, désigné à titre exceptionnel champion d'Algérie.

R. S.

Covid-19

Al Hilal éliminé de la Ligue des champions d'Asie faute de joueurs

Frappé de plein fouet par le Covid-19, le club saoudien d'Al Hilal a été éliminé mercredi de la Ligue des champions d'Asie après avoir été incapable d'aligner un nombre suffisant de joueurs pour son prochain match.

Al Hilal n'a pas pu mettre 13 joueurs sur sa feuille de match pour rencontrer le Shabab Al Ahli Dubai mercredi dans le Groupe B. La Confédération asiatique de football (AFC) considère donc qu'il s'est «retiré de la compétition» alors qu'il était déjà qualifié pour les huitièmes de finale. «Tous les matchs joués

par Al Hilal, qui n'a nommé que 11 joueurs (pour mercredi) sont considérés comme nuls et non avenue», précise l'AFC, en vertu des règlements de la C1 asiatique modifiés suite à la pandémie de coronavirus.

Conséquence directe, le Pakhtakor (Ouzbékistan) et le Shabab Al Ahli (Dubai) sont qualifiés pour les 8^e de finale.

Al Hilal n'avait enregistré que 30 joueurs, au lieu des 35 autorisés, pour cette phase de poules à Doha. Dont 15 étaient déjà infectés dimanche pour le premier match contre les Iraniens de Shahr Khodro (0-0), dont le

report avait déjà été refusé.

La demande de report du match de mercredi par Al Hilal et la fédération saoudienne, qui avançait des «circonstances exceptionnelles», n'a pas été acceptée non plus par l'AFC, afin de ne pas perturber le programme des matches de cette conférence ouest, à Doha.

Le club saoudien avait remporté la finale de la C1 asiatique la saison dernière en battant les Urawa Red Diamonds (Japon) en finale. La finale de cette édition 2020 est prévue en décembre.

Maya H.

Football/Transfert

Le défenseur et capitaine de l'Uruguay, Diego Godin, s'engage à Cagliari

Le défenseur et capitaine de l'Uruguay, Diego Godin, qui évoluait depuis 2019 à l'Inter Milan, s'est engagé pour trois ans avec Cagliari, ont annoncé jeudi les deux clubs italiens.

«Le défenseur uruguayen a signé un accord qui le lie avec les Rossoblu jusqu'au 30 juin 2023», a indiqué le club sarde.

Godin (34 ans) a disputé 36 matches avec l'Inter la saison

dernière. L'ancien défenseur de Villarreal et de l'Atletico Madrid compte par ailleurs 135 sélections avec la sélection uruguayenne, pour huit but inscrits.

K. L.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

En prévision de la prochaine rentrée scolaire à Béjaïa

De nouveaux établissements seront mis en service

DE NOUVEAUX établissements scolaires devraient être inaugurés dès la prochaine rentrée scolaire dans la région d'Akbou. «Deux nouveaux lycées de la commune d'Ighram et le CEM base 5 au niveau du village colonel Amirouche (ex-Riquet), commune d'Akbou, seront mis en service dès la rentrée scolaire prochaine», a-t-on appris récemment. Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire de l'année 2020-2021, une visite d'inspection et de travail a été effectuée récemment par les autorités de wilaya, à leur tête le wali. Les projets de construction de nouveaux établissements scolaires, notamment le nouveau lycée type 800/200R implanté à Ighram dont les travaux sont achevés, ont été passés au peigne fin. Le directeur des équipements a été instruit de «repandre les travaux» pour finir ce qui reste des parties à réaliser comme les travaux d'aménagement. Pas moins de 400 élèves

sont inscrits au niveau de cet établissement dont la capacité d'accueil est de 800 places pédagogiques. Le directeur des équipements a également été invité «à aménager les étages inutilisables en un bloc d'internat pour héberger les lycéens résidents dans des régions lointaines», a souligné la cellule de communication de la wilaya. Le directeur de l'énergie a, quant à lui, été invité à accélérer les travaux de raccordement de ce lycée au réseau de gaz naturel et d'électricité. Au niveau du nouveau CEM base 5 situé au village colonel Amirouche ex-Riquet, commune d'Akbou, une instruction a été donnée sur l'urgence de «mobiliser tous les moyens matériels et humains afin d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves et de réduire la surcharge des classes sur les autres établissements scolaires», a-t-on aussi indiqué.

Hocine Cherfa

Belhimer concernant la révision de la Constitution

«La présentation devant le Parlement était une obligation procédurale»

LE MINISTRE de la Communication, porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, a affirmé que l'interaction et le débat autour du projet de révision de la Constitution qui sera soumis à référendum le 1^{er} novembre prochain «détente la conscience du peuple qui suit de près le sujet de la Constitution de tous les côtés». Dans une entrevue accordée au site «Almayadeen.net», le ministre estime que «le débat d'idées démocratique est en soi une évolution salutaire (...) et le peuple est, somme toute, souverain car c'est à lui que reviendra le mot d'ordre». M. Belhimer a ajouté que «sa présentation devant le Parlement était une obligation procédurale conformément à la Constitution en vigueur». A à une question sur «l'éventuel échec du référendum populaire sur l'amendement constitutionnel», Ammar Belhimer a répondu que l'Algérie nouvelle «ne pourra qu'écouter la voix du peuple, et les autorités sont également au service du peuple», considérant qu'il est «encore prématuré» d'aborder la réussite du référendum ou son échec. A une question sur la situation pandémique (Covid-19) en Algérie et la possibilité de décider d'un déconfinement total, il expliquera que «le gouvernement algérien ne mettra jamais la vie de ses enfants en péril coûte que coûte», faisant savoir que «si les garanties sanitaires nécessaires venaient à

s'offrir, l'Algérie autorisera la reprise du trafic aérien et maritime et permettra à l'activité économique de reprendre son cours». S'agissant des récents développements concernant la cause palestinienne, M. Belhimer a indiqué que cette cause est «sacrée» pour l'Algérie qui la considère comme «une cause centrale», car étant, a-t-il ajouté, «une question juste au sujet de laquelle notre position est claire, constante et franche». «L'empressement pour la normalisation ne saurait faire l'objet de cautionnement et d'appui de notre part, tel que souligné par le président de la République à plus d'un titre» a-t-il affirmé. Concernant «l'échec de la Ligue arabe à assumer ses responsabilités en cette grave conjoncture», le ministre de la Communication a affirmé que l'Algérie «ne fait pas partie des amateurs de la politique de volte-face». A la question de savoir si l'Algérie «fait l'objet de pressions» concernant la normalisation, Belhimer a assuré que «les relations de l'Algérie avec les autres pays reposent sur le respect de la souveraineté de chaque Etat», soulignant que «l'Algérie, depuis son indépendance, a des principes constants dans la politique étrangère dont l'esprit même est puisé de la proclamation du 1^{er} Novembre et, jusqu'à l'heure, il n'existe aucun Etat qui fait pression sur l'Algérie».

Aomar F.

M6 interdite d'opérer en Algérie



Djalou@hotmail.com

Tizi Ouzou/ Barrage de Souk Tlatha et pénétrante autoroutière

Le wali annonce la reprise imminente de plusieurs chantiers en souffrance

■ Le wali de Tizi Ouzou, Mahmoud Djemaa, a annoncé, mercredi, la reprise imminente des travaux au niveau des chantiers de la pénétrante autoroutière et du barrage Souk T'latha, à la faveur de l'allègement des mesures préventives contre le coronavirus.

Par Hamid M.

Répondant aux interrogations des élus de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) réunis en session ordinaire, le chef de l'exécutif a assuré que les entreprises chargées de la réalisation de ces importants projets structurants dans la wilaya reprendront le service. A la question relative au chantier du stade de 50 000 places, Mahmoud Djemaa a expliqué que l'on est toujours en phase d'élaboration des cahiers des charges en prévision du lancement d'un appel d'offres pour terminer les 20 % de travaux res-

tants, sans fournir plus de précisions, encore moins un quelconque planning de cette relance ainsi que la date prévisionnelle de sa livraison. Interpellé par un élu sur la gestion administrative du foncier, le wali a annoncé l'envoi d'une inspection au niveau de la conservation locale foncière afin de faire le point et prendre les mesures nécessaires visant à faciliter au citoyen l'accès à ce service public. A une question relative au retard dans le lancement de plusieurs chantiers AADL, le wali a annoncé la libération d'un site au niveau de la commune de Tizi Ouzou pour permettre le début des travaux

de réalisation de quelque 1 000 logements. S'agissant de l'épineux dossier des zones industrielles qui tardent à être aménagées en vue d'accueillir des projets d'investissement, Mahmoud Djemaa s'est engagé à se pencher sur cette question, de concertation avec les élus de l'APW, afin de lever toutes les contraintes auxquelles elles sont confrontées. Enfin, le wali a assuré les élus quant à l'examen sur le terrain de l'état d'avancement du chantier de réalisation du centre de regroupement des équipes nationales d'Aghribs, prévoyant de se rendre sur les lieux.

H. M.

Tizi-Ouzou

Démantèlement d'un réseau spécialisé dans le vol de véhicules

Deux individus membres d'un réseau spécialisé dans le vol de véhicules ont été arrêtés à Tizi-Ouzou par la Gendarmerie nationale, a-t-on appris hier du chargé de communication du groupement territorial de ce corps de sécurité, le commandant Ouchene Noureddine. L'arrestation des deux suspects est intervenue suite à un appel téléphonique sur le numéro vert 1055 de la Gendarmerie nationale, reçu d'un chauffeur de

camion. «La victime a fait l'objet d'une agression sur la route dans la région de Draa El Mizan, au sud-ouest de la wilaya, par trois individus qui l'ont ligoté avant de voler son camion», a-t-on indiqué. L'enquête menée par la Gendarmerie nationale a permis d'identifier les trois mis en cause dans cette affaire et d'interpeller deux d'entre eux, tandis que le troisième, qui est en fuite, est activement recherché, a précisé le commandant Ouchene qui a

ajouté que les recherches se poursuivent aussi pour retrouver le camion volé. L'arrestation des deux membres de ce réseau a permis d'éclaircir plusieurs autres affaires de vol de véhicules commis dans la wilaya de Tizi-Ouzou par ce même réseau, a-t-on souligné. Une procédure judiciaire a été instruite à l'encontre de ces deux individus qui seront présentés incessamment devant le parquet, a-t-on fait savoir.

O. N.

Abdelmadjid Attar à Annaba

«Pas de hausse de tarif de l'électricité et du gaz à usage domestique»

Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, a affirmé, hier depuis Annaba, que l'augmentation de la production énergétique du pays et sa mobilisation au service des investissements et de la relance économique constituent «une orientation urgente et stratégique pour le ministère de l'Energie». «L'énergie produite actuellement, électricité, gaz naturel et d'autres matériaux énergétiques,

est exploitée dans le domaine domestique, qui utilise environ 70 % de l'énergie totale produite», a précisé le ministre lors d'une visite de travail et d'inspection à Annaba, soulignant la nécessité d'étendre l'utilisation de l'énergie dans les secteurs et les domaines de la production et ceux générateurs de richesse. Au cours de la cérémonie de raccordement au réseau du gaz naturel des 301

logements ruraux de la région de Kalitoussa, dans la commune de Berrahal, le ministre a rappelé que l'approvisionnement en gaz naturel des habitants des zones rurales et ceux des zones d'ombre reste une «priorité stratégique pour le gouvernement». Il a également ajouté qu'«il n'y a aucune intention d'augmenter le prix de l'électricité et du gaz à usage domestique».

L. O.